
*Le Pôle Pépité et le Parcours Custruì, parcours de promotion de
l'esprit d'entreprise nous mènent à*

U PREMIU

Prix de l'entrepreneuriat étudiant



Vous avez un projet de création ou de reprise d'une entreprise

*La Fondation, Pépité Corse et ses partenaires vous soutiennent dans l'attribution
d'une bourse.*

Contacts :

Graziella LUISI
Directrice de la Fondation de l'Université
de Corse
04 95 45 06 67
fondation@univ-corse.fr

Alexandra PAGNI
PEPITE Corse
pagni@univ-corse.fr

Article 1 : Objectif du concours

Ce concours vise à allouer un prix aux étudiants de l'Université de Corse (inscrits en 2017-2018) qui vont créer ou reprendre une entreprise avec une dimension innovante.

Le projet peut concerner une innovation technologique ou non-technologique.

Par innovation non-technologique, il est entendu toute innovation d'usage, sociale ou fonctionnelle. Elle repose sur la mise en œuvre d'un service qui vise à répondre à de nouveaux besoins ou à renouveler les conditions d'usage auquel il est destiné en jouant sur des modalités, inédites, de délivrance de distribution ou de commercialisation du service.

Elle comprend :

- Les innovations sociales
- Les innovations organisationnelles ;
- Les innovations de business model ou commerciales ;
- Les innovations de biens non technologiques ;
- Les innovations de services.

Article 2 : Financement

La fondation de l'Université de Corse, PEPITE Corse et ses partenaires nous permettent d'accompagner le financement de vos projets par l'attribution d'une bourse, ou le financement de matériels, de formations ou l'accompagnement d'experts.

Article 3 : Présentation des projets

Les étudiants de l'Université de Corse devront compléter et renvoyer le dossier de candidature avant le 10 novembre 2017 (minuit).

Article 4 : Expertise par le jury

Les dossiers seront analysés par une commission paritaire (constituée par des universitaires et des acteurs du monde professionnel). Les résultats du concours seront communiqués aux candidats lors d'une cérémonie le 28 Novembre 2017.

Article 5 : Versement du prix

Le candidat sélectionné se verra verser le prix dans un délai de 3 mois. Il s'engage à déposer les statuts de son entreprise ou à la diriger (en cas de reprise) avant novembre 2018.

U PREMIU : Dossier de candidature

Dossier à rendre avant le 10 novembre 2017 (minuit)

Les candidats doivent envoyer sous **PDF** un dossier répondant aux critères suivants :

- Décrire le ou les porteur(s) du projet : une description de quelques lignes pour apprendre à vous connaître et découvrir votre parcours.
- Le CV des porteurs de projet.
- Le point de départ de votre idée : dites-nous ce qui vous pousse à vouloir développer votre idée ou votre projet.
- Votre projet : il doit être le plus détaillé possible, n'hésitez pas à vous servir de visuels.
- Décrire le caractère innovant du projet.
- Définir les éventuels faiblesses du projet ainsi que votre positionnement vis-à-vis de la concurrence.
- Définir votre modèle économique : nous n'attendons pas de vous un plan de financement ou un business model mais essayez de nous expliquer comment vous comptez générer de la ressource.